

13/10/2021

14/10/2021

J.-L. METERREAU
Commissaire enquêteur

Le 12 Octobre 2021.

Objet : Plan Local d'Urbanisme Métropole, enquête.

Bonjour Monsieur.

Ci-dessous mes remarques concernant l'application du PLUM dans mon proche quartier. Je me limite à la rue de Changelin, entre le N°70 et le N°80, terrain actuellement agricole et cultivé, sans aucune rupture, depuis plusieurs générations.

Mes remarques concernent donc les parcelles ZR41, ZR42, ZR191. Les 2 dernières parcelles sont actuellement cultivées (grandes cultures), donc en espace agricole.

D'autre part 3 maisons sont remarquables :

- Une au N°70 dans une des parcelles ci-dessus (ZR41).
- Une aux N°65 et 67 (maison et sa grange) de l'autre côté de la rue face à ces parcelles.
- Une au N°69, en face du N°80, donc très proche de ces parcelles.

Ces maisons sont toutes des longères datant de plusieurs siècles. Seule la N°70 est indiquée comme « remarquable » dans le plan du PLUM, alors que les deux autres sont aussi de même ancienneté, construction, caractère et belles. De plus, la N°69 a un entourage de fenêtre référencé dans plusieurs ouvrages d'architecture concernant la commune d'Ingré.

Pourquoi seule la N°70 est-elle connue comme « remarquable » dans le PLUM ? Il est absolument nécessaire de rajouter les 2 autres dans ce type de référencement.

Les parcelles ZR42 et ZR191 sont effectivement entièrement cultivées. Les champs de ces 2 parcelles et ceux autour sont de « grande culture », et il est nécessaire de maintenir un maximum l'espace agricole quand il est présent.

C'est pourquoi je demande que vu :

La présence de 3 maisons « remarquables » (N°70, N°65-67, N°69).

La nécessité de maintenir un maximum l'espace agricole présent.

Dans le cas où des habitations seraient réalisées sur les parcelles citées, il faut que ces logements correspondent à un habitat équivalent à l'habitat actuel, c'est à dire :

Terrains autour de 800 à 1000 m².

Pas de maisons en 2ème (ou 3ème) niveau.

Maisons individuelles avec 1 étage maximum, et possibilité de garer 2 véhicules.

En espérant la prise en compte de ces remarques.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes meilleures salutations.